

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Abad, M. Ledoux, M. Straumann, M. de Ganay, Mme Dalloz, M. Sermier, M. Vannson, M. Le Ray, M. Reiss, M. Hetzel, M. Morel-A-L'Huissier, M. Perrut, M. Siré, M. Salen, M. de La Verpillière, M. Cinieri, M. Ginesy, M. Couve, M. Viala et Mme Dion

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *ter* A De soutenir la dynamique de l'agriculture de montagne ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agriculture constitue le socle du développement économique et des équilibres écologiques des territoires de montagne.

Elle génère une économie à très haute valeur ajoutée : offre de produits alimentaires diversifiés, mise en place de circuits courts, transformation des produits agricoles.

A l'heure des grands enjeux du maintien des activités agricoles durables et viables dans notre pays, le soutien à l'Agriculture en zone de montagne doit figurer parmi les grandes priorités de ce projet de loi.

Tel est l'objet de cet amendement.